



Toulennne

Informations

[facebook.com/mairie.toulennne/](https://www.facebook.com/mairie.toulennne/) www.mairie-toulennne.fr

N° 226 - Décembre 2022

Edito

Les vœux du maire

Chères Toulennnaises, chers Toulennnais

BELLE ET BONNE ANNÉE À TOUS ! Quelques mots simples mais tellement précieux en ces temps de crises et d'incertitudes. Je vous souhaite de profiter de ces moments privilégiés en famille, avec une pensée pour celles et ceux qui sont les plus isolés.

Si les crises se succèdent d'année en année (gilets jaunes, Covid, inondations puis canicule et sécheresse, méga-feux, guerre en Ukraine, retour de l'inflation avec la crise énergétique...), nous avons pu mesurer combien les mouvements de solidarité ont pu venir soulager les plus fragiles. La municipalité, l'action du CCAS et des associations ont contribué grâce à une proximité si précieuse, à atténuer les effets de ces crises à répétition.

Les difficultés de production d'électricité, de fourniture en gaz et de hausse des coûts nous amènent toutes et tous à être plus sobres. Au niveau municipal, si la consommation était identique à celle des années passées, nos dépenses d'énergie pourraient atteindre 220 000 €, contre 80 000 € en 2022. L'écart est gigantesque ! Fort heureusement, la commune de Toulennne s'est engagée, en partenariat avec le SDEEG, dans la voie des économies d'énergie depuis plus de 10 ans afin de réduire significativement sa consommation. Toute l'équipe municipale est mobilisée pour faire face à l'augmentation de la facture énergétique, par l'adoption et la mise en place d'un Plan de Sobriété Énergétique.

La notion de développement durable est aujourd'hui omniprésente et imprègne chaque jour davantage nos schémas de pensée et nos pratiques quotidiennes. Cette démarche, nous l'avons initiée et amplifiée depuis deux mandats, en lançant des réflexions et des actions concrètes : fin des produits phytosanitaires, désherbage mécanique ou manuel, éclairage public à leds de très faible consommation à l'intensité paramétrable selon les rues et quartiers sur toute la commune et les bâtiments communaux, isolation des bâtiments et économies d'énergie, meilleure gestion de l'eau, restauration scolaire de qualité etc, afin de répondre à l'urgence climatique en privilégiant une écologie pragmatique incitative et non punitive. Nous devons pour cela valoriser nos engagements et communiquer sur nos actions.

C'est dans ce contexte que nous avons poursuivi en 2022 une politique d'investissement maîtrisée : rénovation énergétique

et thermique des bâtiments [école, Poste et Mairie] pour 130 000 €, fin des travaux d'éclairage public, travaux de voirie, dont le lancement de l'aménagement d'une voie douce (piétons/vélos) reliant la route de Landiras au niveau de la rue des Érables à la rue des Videaux au niveau du pont SNCF par le chemin des Menjots rénové. L'école est toujours un poste important avec l'équipement de la nouvelle classe ULIS, l'aménagement de locaux professionnels, l'acquisition de tablettes numériques dans le cadre du développement de l'école numérique, l'installation d'un système d'alerte PPMS / risques majeurs et intrusion et enfin, le remplacement du four vapeur et de 2 chambres froides pour le restaurant scolaire.

Si pour 2023 la prudence doit rester de mise, nous devons porter une attention particulière sur la voirie, la sécurité routière, l'isolation du complexe sportif et envisager de nouveaux aménagements à l'école au vu de l'évolution des effectifs. Nous poursuivrons par ailleurs notre politique d'acquisitions immobilières stratégiques et de parcelles boisées à protéger.

Le PLUi étant approuvé définitivement par la CdC et ses communes, l'aménagement de nouveaux quartiers et de 2 zones d'activité va pouvoir être lancé.

En cette nouvelle année, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur et de santé et fais miennes ces paroles de Nelson MANDELA :

«Que vos choix reflètent vos espoirs et non vos peurs».

Bien à vous, votre Maire, Christian Daire



Repas Communal

Le traditionnel repas communal de Toulennne se déroulera au **complexe sportif** le dimanche 5 février à partir de 12 h. Le repas est gratuit pour les Toulennnaises et Toulennnais de 70 ans et plus. 30 euros pour les plus jeunes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire impérativement avant le 17 janvier auprès de Mme CAUBIT (06 84 48 22 42), Mme BONNAL (07 70 26 73 89) ou auprès de la mairie de Toulennne (05 56 63 48 39).





Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2022

Suite à de nombreux constats de dégâts liés à l'épisode de Sécheresse durant l'été 2022, la commune de TOULENNE a déposé auprès des services préfectoraux une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des «Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en Gironde et notamment sur le territoire communal» pour l'année 2022.

Les éléments transmis vont désormais être étudiés par la commission interministérielle qui transmettra son avis favorable ou défavorable auprès du Ministre de l'Intérieur. Le cas échéant, l'arrêté interministériel sera alors publié au Journal Officiel. Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, le Maire informera sans délai ses administrés qui disposent de 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur assurance et solliciter la prise en charge de leurs sinistres au titre de l'état de catastrophe naturelle «sécheresse».

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est faite par le Maire, elle est valable pour l'ensemble de la commune.

Si vous êtes dans ce cas de figure, nous vous invitons à :

Adresser par lettre recommandée AR une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.

Réaliser à titre conservatoire, un dossier photo, des devis et factures de travaux urgents afin de confirmer également auprès de votre assureur l'étendue des dégâts et de préserver votre patrimoine.

Signaler votre constat de dégâts par email auprès de la mairie urbanisme@mairie-toulonne.fr



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulouse 13 et 27 janvier.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Stéphanie De Araujo-Millet au 05 56 99 34 23.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous téléphonique avec Mme Lauriac Dupin en contactant le 06 35 78 58 58.



Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1^{ère} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Jeudi matin, tous les 15 jours, à partir du 12 janvier.

Ramassage des emballages, papiers : vendredi matin, tous les 15 jours, à partir du 13 janvier.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30 (à compter du 17/01/23). Samedi : Fermé.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05.56.63.48.39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Bulletin d'information de TOULENNE.
Directeur de la Publication :
Christian DAIRE, Maire.
Mise en page, Imprimerie :
Sauternes Impression. Photos : Mairie
Site : www.mairie-toulonne.fr



Prévention monoxyde de carbone

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour
- Faites vérifier et entretenir** : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors** : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

TRAVAUX A62

Comme annoncé précédemment, les prochaines fermetures nocturnes de la section entre Langon (n°3) et La Brède (n°1.1) interviendront entre le 18 et le 22 janvier 2023, hors aléas météorologiques ou techniques :

- Mercredi 18, jeudi 19 : de 20 h à 6 h
- Vendredi 20 : de 21 h à 8 h
- Samedi 22 : de 20 h à 10 h.

L'activité du chantier reprendra à partir du 9 janvier 2023 en journée uniquement, afin de poursuivre les travaux côté terre-plein central.

Pendant cette pause hivernale, la circulation s'effectue toujours dans des conditions normales avec néanmoins la mise en place de voies réduites aux abords de la barrière de péage dans le sens Toulouse > Bordeaux.



INTRAMUROS

La commune de TOULLENNE fait évoluer son offre de service d'informations auprès de ses administrés en souscrivant à l'offre IntraMuros initiée par la CdC.

Prochainement, l'application Panneau Pocket sera abandonnée.

Téléchargez dès aujourd'hui, l'application IntraMuros.

INFORMATION

LANCEMENT DE L'APPLICATION INTRAMUROS

La Communauté de communes du Sud Gironde lance l'application IntraMuros sur tout son territoire. Plus de 800 habitants sont déjà abonnés, rejoignez notre communauté !

Nos communes

sont sur

IntraMuros

Disponible sur Google Play et l'App Store. Téléchargement gratuit.

VOS SERVICES

- Cloche** : paramétrez vos centres d'intérêt
- Téléphone** : consultez l'annuaire des services communaux et intercommunaux
- Signaler** : remonter une information à la mairie
- Sondages** : participez à la vie locale

VIE LOCALE

- Associations** : découvrez et suivez l'actualité des associations locales
- Commerces** : retrouvez ici la liste des artisans et des commerçants
- Santé** : accédez aux professionnels de santé de proximité
- Scolarité jeunesse** : consultez les établissements scolaires, les menus de la cantine

JOURNAL

Suivez l'actualité de votre commune et de votre CdC

AGENDA

Sélectionnez vos choix pour découvrir les événements de votre commune et jusqu'à 100 km autour de vous

DÉCOUVRIR

Partez à la recherche des lieux d'intérêts touristiques de votre commune et des alentours

UNE APPLICATION GRATUITE ET PERSONNALISABLE

Choisissez en fonction de vos besoins et de vos goûts, le type de notifications que vous souhaitez recevoir, sans avoir besoin de créer un compte.

MODE D'EMPLOI

Vous souhaitez être informé sur la vie locale ? Installez IntraMuros sur votre smartphone et choisissez votre commune !

Accédez à toutes les informations de votre bassin de vie : Abonnez-vous et recevez les alertes de votre mairie et de votre Communauté de communes en temps réel.



ILS SONT DÉJÀ SUR INTRAMUROS

Bommes, Bourideys, Cazalis, Fargues, Langon, Mazères, Pian-sur-Garonne, Pompéjac, Saint-Germain-de-Grave, Semens, Toulenné, Verdélais



Résumé du Conseil Munic

Décisions à prendre

1] Proposition de la CDC Sud-Gironde de convention d'adhésion à un groupement de commandes pour les travaux de voirie, les vérifications périodiques, l'achat de matériel informatique

La constitution de ce groupement de commandes a pour objet d'effectuer conjointement différentes commandes identifiées ci-après : achat de produits d'entretien, fournitures administratives, assurances, matériel informatique, fourniture de repas, entretien système de chauffage et climatisation, entretien de véhicules, achats de véhicules, location de copieurs, téléphonie, vêtements de travail.

L'objectif est de faire bénéficier les différents partenaires d'économies d'échelle, la taille du marché devant permettre d'obtenir des prix intéressants.

La demande a été faite à la CdC du Sud Gironde de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents. M. Christian RATEAU titulaire, et Mme Dominique SÉSÉ-DUVILLE suppléante seront les représentants de la Commune de TOULENNE au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2] Proposition du CDG33 de convention pour adhérer au service de prévention et médecine préventive

Le Conseil d'administration du Centre De Gestion 33 a approuvé la mise en place d'une offre globale de service en matière de prévention et de santé au travail avec la création d'un socle de prestations de base, un socle de prestations étendu pour les collectivités affiliées dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 agents et l'accès à des prestations complémentaires pour renforcer la prévention et répondre à des problématiques spécifiques (forfait annuel de 65 € par agent de collectivités).

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité, les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive pour leurs agents. Le service de médecine préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité des membres présents le CDG33 pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail.

3] Demande de dénonciation de conventions de financement des travaux de rénovation de logements communaux

M. le Maire rappelle aux élus que la commune

de TOULENNE a souscrit des conventions de financement spécifiques avec l'État pour l'acquisition et pour la réalisation de travaux de construction ou de rénovation de ses 10 logements communaux, en contrepartie de l'obligation de les louer à des personnes justifiant de revenus inférieurs à un plafond maximal de ressources et à un tarif inférieur au marché, pour une durée d'au moins neuf ans.

M. le Maire propose de dénoncer, après avoir pris attache des services juridiques de l'ADIL, ces conventions afin de permettre à la commune de retrouver la possibilité d'actualiser le tarif de location lors d'un changement de locataires. Ces dénonciations doivent être établies 6 mois avant la date d'expiration.

Concernant l'augmentation des loyers, M. le Maire précise que :

- Pour les locataires en place : lors du renouvellement du contrat, le loyer ne donne lieu à réévaluation que s'il est manifestement sous-évalué, sous respect de la réglementation en vigueur concernant les règles relatives au diagnostic de performance énergétique.

- S'il s'agit d'une nouvelle location : la révision à la hausse du loyer pour une nouvelle location ne sera possible qu'une fois que la dénonciation de la convention aura été opérée. Le prix du loyer sera libre, avec possibilité de la fixer au prix du marché.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

4] Abandon de l'emplacement réservé n°12 au droit de la Route de la Garonne

M. le Maire rappelle qu'une collectivité peut instituer dans son document de planification en urbanisme un emplacement réservé pour réaliser un projet d'intérêt général.

La commune de TOULENNE a demandé d'inscrire au PLUi un emplacement réservé (n°12) au droit de la «Route de la Garonne» en vue de l'élargissement de cette voirie pour sa partie située en agglomération et de la création d'une aire de stationnement ainsi que d'un espace vert à l'entrée de la voirie desservant de l'Opération d'Aménagement Programmée dédiée à l'habitat.

Dans l'attente de l'approbation prochaine du PLUi, M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée des échanges avec GRISEL, aménageur probable du lotissement de 23 lots «Le Domaine Langlois», situé «Route de la Garonne».

Le nouveau périmètre du lotissement intégrera bien le parking n°1. GRISEL le réalisera.

GRISEL restera propriétaire du parking n°2 et Gironde Habitat ou la commune devront se rapprocher de cet aménageur pour l'acheter le moment venu.

GRISEL travaille au règlement du lotissement qui sera transmis en mairie de TOULENNE pour validation avant le dépôt du permis d'aménager.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'abrogation, pour partie, des droits attachés à l'emplacement réservé n°12 du PLUi de la CdC Sud-Gironde, comme indiqué sur le plan joint, en vue de faciliter la cession du foncier à GRISEL.

5] Décision modificative n°2 Budget Prévisionnel 2022

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2022 comme suit :

- Reversement au budget 2022 du CCAS de la somme de 1 500 € (concessions cimetière) et d'acter le principe du reversement du 1/3 du produit des concessions funéraires au budget du CCAS lors des prochains budgets.

- Ouverture de crédits en «Reste-à-réaliser» utilisables dès le mois de janvier ou de février pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse professionnelle, afin de permettre aux services techniques de disposer d'un matériel performant dès le début de la prochaine période de tonte (ce projet d'investissement est à affiner).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents

6] Tableau des effectifs, ouverture d'un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} janvier 2023

Modification du tableau des effectifs afin de prendre en compte le départ du Responsable des Services Techniques, Ludovic EYQUARD [Technicien principal 1^{ère} classe] et l'arrivée sur ce poste de Mme Rachel PRADAL [Agent de maîtrise 9^{ème} échelon].

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents

7] Abaissement de la puissance de l'éclairage public

En raison de l'augmentation du coût de l'énergie et mue par la volonté de diminuer la consommation d'énergie, la commune de TOULENNE, accompagnée par le SDEEG 33, a mis en œuvre au cours de ces dernières années un éclairage public performant et une gestion différenciée des plages horaires d'éclairage.

L'attention de la commune a été attirée sur la nécessité de conforter du point de vue juridique, par l'adoption d'une délibération, les dispositions mises en œuvre sur le point technique pour programmer l'éclairage public, de son allumage à son extinction.

Pour rappel :

- abaissement de 50 % sur avenue du 8 mai, route de Landiras, rue des Pins Francs, route de Villandraut

- abaissement de 85 % sur le reste de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Informations

1] DIA - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour

validation

2] Compte-rendu du Groupe de travail Économies d'énergie du 20 novembre 2022

Contexte :

L'entretien du parc nucléaire français et le

contexte international entraînent une forte augmentation du prix d'achat de l'énergie. De plus, l'adaptation au changement climatique nécessite une baisse de consommation.

La priorité de la commune est de répondre à l'urgence de la hausse des prix de l'énergie et



Conseil municipal du 16 décembre 2022

des matières premières pour les collectivités. Après une première estimation et en tenant compte des mesures prises par l'État, nous allons passer de près de 80 000 euros en 2022 à environ 147 500 € (dont 62 000 pour le gaz). Ce qui impacte lourdement de fait notre prochain budget.

Bilan énergétique 2021 :

- Diminution de 26,75 % de la consommation finale globale (principalement sur les bâtiments publics, ceux-ci représentant 72 % des consommations d'énergie, tandis que l'éclairage public représente 28 %).

- Entre 2018 et 2021, les dépenses d'énergie se sont maintenues à près de 70 000 € TTC, la baisse de la consommation réduisant l'impact de la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz sur cette période (62 % de l'énergie consommée est du gaz naturel, sa facture représente 33 %).

- Optimisation de l'efficacité énergétique (renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques, nouvelle chaudière à l'école, changement éclairage tennis avec leds, isolation thermique coursive école, renforcement isolation thermique à la Mairie, abaissement puissance éclairage public) par les investissements réalisés.

Accompagnement par le SDEEG depuis 2013 :

- Souscription de la Convention «Écosuite», dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique

- Adhésion au Groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

Actions à mener :

- Inciter les représentants des associations à réduire la consommation d'énergie des équipements publics mis à leur disposition (limite d'éclairage des terrains, changement de projecteurs, programmation...). Proposition de désigner un référent sobriété par chaque association utilisatrice d'installations communales.

- Raccourcissement de la période des illuminations festives, entre 15 décembre 2022 et le 9 janvier 2023.

- Le chauffage sera maintenu à 21° à l'école, tandis qu'il sera régulé à 19° dans les locaux administratifs et associatifs en journée et réduit à 16° la nuit et le week-end. La climatisation sera bloquée à 26° l'été dans tous les locaux qui en sont équipés.

- Dans la collectivité, en complément des actions présentées, une sensibilisation aux éco-gestes du quotidien sera engagée à

destination des agents municipaux.

- Concernant la facturation du chauffage de l'Espace Culturel lors des locations, un forfait de 50 € est proposé.

Pour M. LAMARQUE, les mesures de sobriété ne vont pas entraîner de gains importants, il faut poursuivre dans les années à venir les investissements, continuer à l'école dès 2023 ainsi que dans les autres bâtiments les plus consommateurs.

M. BOUCAU rappelle l'obligation de répondre à l'objectif de réduction des consommations d'énergie finale de 40 % en 2030 dans le cadre du «décret tertiaire».

3] Compte-rendu de la Commission communautaire Gens Du Voyage du 5 décembre par M. BOUCAU

Les différents lieux d'habitation des gens du voyage en Sud Gironde s'inscrivent dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage (voir site web www.gironde.fr)

Aire de grand passage :

Le chantier a été long et difficile : début le 15/09/2020 et ouverture de l'aire le 17 juillet 2022, pour un coût global de 609 481,02 € (dont 399 136,72 € répartis entre les trois CdC Sud Gironde, Bazadais et Réolais soit 133 045,57 € à charge de la CdC Sud Gironde).

- Bilan du fonctionnement de l'aire sur la saison 2022 : Accueil de 4 groupes : 3 sans problème. Le 4^{ème} a fait l'objet d'un dépôt de plainte pour non-paiement de la redevance, et dégradation des installations.

Le retour des groupes : Satisfaction globale : taille de l'aire, positionnement, équipements, branchements, ramassage des déchets. Des choses à améliorer : WC, vitesse des véhicules ainsi que la consommation d'eau et d'électricité qui a été très importante.

- Médiation avec les riverains : Un important travail de médiation a dû être fait avec les propriétaires du château Respide à proximité immédiate. Ils ont fait part de leur mécontentement et ont fait remonter différentes demandes. Ils demandent aussi à faire un choix dans les groupes accueillis et limiter la période d'ouverture à 2 mois.

Il a été convenu de les rencontrer avant la période d'ouverture pour faire un point avec eux sur les réservations et leur faire un retour sur leurs demandes.

Aire d'accueil de Toulonne :

Le gestionnaire a repris après 3 mois d'arrêt,

une nouvelle collègue l'assiste à mi-temps. L'aire est actuellement pleine.

Quelques difficultés sont rencontrées liées aux branchements électriques illicites.

Travaux à venir : la CdC a obtenu environ 150 000 € de subvention pour procéder à la réhabilitation de l'aire. Parmi les travaux envisagés : mise en sécurité des installations électriques, réhabilitation du local de gestion, travaux d'assainissement, installation d'une aire de jeux etc

Projets habitats :

- Habitat adapté sur l'aire de Toulonne (sans extension de l'aire) : création de 12 logements.

- Projet RHI (rénovation habitat indigne) à Saint Pierre de Mons.

- Terrains familiaux : le schéma prescrit la création de 24 places en terrains familiaux locatifs publics sur le territoire de la CdC du Sud Gironde, soit 12 terrains familiaux (1 pièce déléguée au séjour + 75m² de stationnement).

Des subventions seront demandées. Possibilité d'aides au logement par la CAF si les logements sont décentes et sous condition d'habitabilité (minimum 9m²/pers).

La CdC est donc à la recherche de terrains : le sujet sera abordé en conférence des maires le 12 décembre prochain.

4] Suivi d'avancement du dossier des travaux de réparation du système d'endiguement

M. le Maire informe le bureau que les travaux devraient être entrepris prochainement (probablement au printemps).

Il faudra très certainement créer un syndicat (de Marmande à Bordeaux), afin que les digues fassent partie du PAPI (Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations). C'est une bonne avancée, mais il faut rester vigilant car l'ASA (association syndicale communale) de ce fait disparaîtra avec son expertise et sa technicité.

La CdC et la société GEOTEC ont déposé une DT-DICT pour permettre de réaliser en janvier 2023 les sondages géotechniques, préalables nécessaires à la réalisation des travaux de restauration de l'endiguement.

5] Répartition du produit de la Taxe d'Aménagement entre la CdC et ses communes rendue facultative

La réforme concernant la répartition du produit de la taxe d'aménagement ayant été annulée, il est inutile que les conseils municipaux délibèrent à ce propos.

Questions diverses

Danièle SOUPERBAT demande pourquoi il existe une taxe d'ordures ménagères supplémentaire pour des entreprises (sans local spécifique autre que leur logement) La question sera posée à la direction du Sictom.

SONIA MARTIAL questionne sur les dates d'installation des éclairages de Noël. En fait, nous décidons mais nous sommes tributaires du SIVOM qui installe avec la nacelle.

Marjorie DOUMERC tient à remercier au nom du personnel de l'Office du Tourisme C. Daire et J. Cattaneo pour être intervenus auprès du SDEEG pour éviter un contrat trop important dû au ponton (L'office du tourisme n'est pas adhérent en son nom propre au groupement d'énergie du Sdeeg, et donc ne peut bénéficier

directement de ses tarifs).

Nadège DESCLAUX fait un point sur la soirée Ciné-Familles. L'atelier de l'après-midi était complet et a beaucoup plu. Seulement quelques personnes en plus le soir, mais peut-être que la concurrence du foot n'a pas aidé. La qualité de la projection est très bonne.

Nicolas PINAULT rappelle le marché de Noël de l'APE sur la place de l'horloge dimanche après-midi à partir de 14 h.

Jean-François BALADE indique que seuls 500 conteneurs ont été retirés. La signalisation du lotissement Gaubert semble incomplète pour les livraisons.

Prochains conseils :

**Les jeudi 19 janvier et
vendredi 24 février
à 18 h 30**

Erratum - Bulletin Novembre 2022 - page 6 :

Merci de lire «M. CATTANEO relaie les plaintes de riverains de cette voie. Ce dernier n'est pas convaincu sur le fait qu'il n'y avait pas d'autres solutions pour organiser les travaux de rénovation du péage [...]»

M. CANTIN lui avait uniquement exprimé une demande de réfection des 2 traversées provoquant selon lui des vibrations à l'origine de la dégradation de ses murettes de façade.»



Judo Club Toulonnais

Un mois de compétitions !

Le mois écoulé a été très chargé pour le Judo Club Toulonnais. Le développement de l'association qui regroupe à ce jour près de 170 licenciés, se poursuit avec l'arrivée de 4 nouveaux sponsors. Parmi eux, M. Rabourdin (Aqui Transaction) a offert aux judokas présents l'an dernier et ayant repris une licence, une veste brodée avec le logo du club.

Mme Delphine Ribes (Secrétaire Médicale) a quant à elle, offert à l'ensemble des licenciés pratiquant le Taïso, un tee-shirt floqué avec le logo du club. M. Latour (Latour Carrelage, K'ro Déco) a apporté une aide financière au club.

Ainsi équipés, nos jeunes et moins jeunes judokas se sont illustrés en compétition aux quatre coins de la Nouvelle Aquitaine.

Le 20 novembre au tournoi régional Benjamin (Cenon), le 26 novembre au Barp pour une animation Benjamins/Minimes, le 26 novembre au Tournoi ceinture de couleurs (Dax), le 27 novembre au circuit régional Minimes (Dax), le 10 décembre au Shodan (Jurançon), le 11 décembre au circuit minimes Nouvelle Aquitaine (Périgueux), le 11 décembre au tournoi ceinture de couleurs (Jurançon).

L'ensemble des résultats de ces compétitions est à retrouver sur les réseaux sociaux du club, Facebook et Instagram.

Pour finir l'année, le Judo Club a organisé un entraînement commun regroupant les enfants et les adultes. À l'issue de celui-ci, tous les licenciés se sont vu remettre un cadeau de Noël offert par le club. Et afin de prolonger un peu plus la fête, un verre de l'amitié ainsi qu'un repas ont été organisés.

Le Judo Club Toulonnais remercie l'ensemble de ses nombreux licenciés pour ce très bon début de saison.

Vous pouvez vous aussi venir pratiquer le judo et/ou le jujitsu/self défense en loisir ou en compétition, mais aussi venir pratiquer le Taïso pour une remise en forme.

Retrouvez les horaires d'entraînements sur notre site : <https://judoclubtoulonnais.fr/>



Téléthon

AFM TÉLÉTHON 2022

INNOVER POUR GUÉRIR

"Votre participation au Téléthon a permis de remettre à l'AFM Téléthon la somme de 1754 €.

Soyez-en tous vivement remerciés, participants au loto, donateurs, associations...".



RA.PE.TOU

Au revoir 2022 !

Cette fin d'année 2022 est marquée par de nombreuses courses pour les RAPETOU.

Fin novembre, les maillots verts étaient présents au Taillan, à Oloron ou à Biscarosse pour le célèbre Biscatrail. Lors du 18 km, on peut noter que Jean-Michel Gadras termine à une brillante 86^{ème} place sur 759.

Le premier week-end de décembre était chargé. Deux de nos nouveaux coureurs, Florian Janniard et Thibault Dupuy participaient à la Sainté-Lyon, célèbre course entre ces deux villes de l'est de la France. Si Thibault avait opté pour une course en relais, Florian se débrouillait tout seul et en moins de 10h pour rallier l'arrivée de ce trail de 78 km ! Bravo à eux. Beaucoup de RAPETOU se sont aussi retrouvés près de chez nous, à Verdélais pour la bonne cause : 14 km dans le cadre du Téléthon avec double montée du calvaire. D'autres ont préféré la douceur matinale d'Arcachon pour les 10 km.

Enfin le 18 décembre, 11 de nos coureurs étaient chez nos voisins Bazadais pour la course de Noël.

Une année qui se termine pour les RAPETOU. Pas le temps de souffler, il faut déjà préparer la suivante. À l'année prochaine !

Prochaines dates :

12 février : Trail des Valentin à Fargues

5 mars : Bazas-Langon

14 mai : Cavale des RAPETOU

24 et 25 juin : Sortie club Trail de Grésigne

Si vous voulez rejoindre notre association, n'hésitez pas, quel que soit votre niveau ! <https://www.rapetou-toulonne.com/toulonne.rapetou@gmail.com>





En Voix La Musique

En Voix la Musique de Toulenn et le chœur de Saint-Selve Voix si Voix la réunis en concert !

Ensemble nous n'avons rien lâché en 2022, ensemble nous avons surmonté cette année compliquée !

Une nouvelle aube se lève ! Cap sur 2023 avec des concerts déjà programmés qui seront de beaux moments de rencontres amicales et musicales !

- 19 mars à SAINT-SELVE : Chante printemps
- 26 mars à TOULENNE : en l'église Saint Saturnin
- 14 mai à BERTHEZ : participation aux Chorales d'AURDS
- 17 juin à CARIGNAN : Fête de la musique
- 1 ou 2 juillet à LÉOGNAN : participation aux Scènes Buissonnières

Je souhaite à tous et toutes (chef de chœur / choristes / nouveaux arrivants) une belle année en chansons, amitié, où rayonnent la Paix, la confiance, l'enthousiasme... en un mot je vous souhaite un chœur vivant ! C'est la clé de la douce mélodie d'une année réussie !

Répétitions le mardi de 20h à 21h30 à l'Espace Culturel

Chef de chœur : Laurence WALLIMANN

Pianiste, en concert : Damien SORAING

Pour nous rejoindre :

Espace Culturel : N ° 1113 - Contact : M-F DARRIEULAT : 05 56 62 36 98 - 07 82 92 01 33



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulenn.fr»

ATPH

Un peu à l'image de la première mi-temps de l'équipe de France de football contre l'Argentine, l'association ATPH a commencé l'année doucement, sans action majeure, pour la terminer sur les chapeaux de roues! Qu'on en juge !

Elle met à son actif deux concerts très réussis, avec en octobre la venue de l'Harmonie Sainte-Cécile qui nous a gratifiés, sous la conduite de Thierry BORDENAVE, d'une prestation de qualité, et en novembre celle de DJANGO and CO, ensemble musical dirigé par Jacky GRATECAP et composé de musiciens talentueux qui nous ont fait vibrer sur des mélodies universellement connues du compositeur de génie Manouche.

Auparavant, nous avons renoué avec une invitation de sortie sur Bordeaux afin de découvrir deux expositions remarquables, «Venise la Sérénissime» au Bassin des Lumières, base sous-marine de Bacalan, puis «l'Univers fascinant des Éventails à travers les époques» au musée d'Aquitaine.

Fidèle à sa parole, Marco DE MEO, début novembre, a entrepris la rénovation de l'autel du Sacré-Cœur à l'église, quatrième tranche de travaux commandée par A.T.P.H. depuis sa création. C'est peut-être la plus délicate à réhabiliter, car l'enlèvement des peintures les plus récentes s'avère très difficile avec le risque de destructions des plus anciennes.

Aussi, pour obtenir les bonnes grâces de Saint Saturnin, avons-nous renoué avec la tradition de le fêter le 29 novembre ! Nous avons convié nos adhérents à vivre des moments enrichissants et conviviaux en visitant le chantier de l'église illuminé par les apports techniques de Marco, puis en recevant Michel LAVILLE, historien local, président de SIRIONA (société historique et archéologique), invité à présenter son dernier ouvrage «LES POILUS du CHÂTEAU d'YQUEM». Initiatives très appréciées des ATPHistes venus nombreux, agrémentées d'un réconfortant et agréable instant culinaire à Pizza Garonna.

Tous nos remerciements à Michel et Marco qui ont gentiment accepté d'animer cette journée fort sympathique.

De même qu'au lendemain de cette Coupe du Monde les inscriptions dans les écoles de football vont bondir, je rêve qu'il en soit de même à ATPH pour poursuivre les nombreuses tâches qui lui restent à accomplir, pour le plus grand profit de notre village!

EXCELLENTE ET JOYEUSE FÊTE DE FIN D'ANNÉE !

Louis Darrieulat



AAMMPA

Depuis le premier septembre 2022, la médiathèque intercommunale «la Quincaillerie» a ouvert ses portes rue Maubec à Langon.

L'A.A.M.M.P.A. propose aux seniors et/ou en situation de mobilité réduite, une visite-découverte guidée de cette nouvelle structure.

Si vous êtes intéressé par cette sortie, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de :

– Roseline : 06 15 15 52 36 – Jacqueline : 06 84 48 22 42

Nous vous tiendrons au courant de la date retenue et du déroulé de l'évènement prévu en 2023.

Le transport sera assuré, en fonction du nombre des réponses, par le minibus de la commune ou par les véhicules des bénévoles de l'association.





À TOULENNE, engageons-nous pour le tri des emballages ! Un conteneur GRATUIT est mis à votre disposition.

L'objectif à atteindre : + de 60 kg/an/hab. des emballages recyclables (contre 40 kg en 2022).

Le tri sélectif permet de limiter le coût, en très forte augmentation, de l'incinération des ordures ménagères en en diminuant le tonnage.

Vous n'avez pas pu retirer votre conteneur lors de la distribution à l'Espace Culturel ?

Vous pouvez le faire en vous rendant au Pôle technique du SICTOM n°10 Fontaine – "ZAE Fontaine" à Fargues du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

Les bornes de tri sélectif, SAUF LE VERRE, seront retirées en début d'année à TOULENNE.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il est possible de trier dans un bac à couvercle jaune :

- Tous les papiers.
- Tous les emballages en carton et les briques alimentaires.
- Tous les emballages en métal (boîtes de conserve, bidons en métal, plaquettes de médicaments, couvercles métalliques, papiers aluminium et même les capsules de café...).

• Tous les emballages en plastique... sans exception ! (en plus des bouteilles et flacons, on rajoute, les barquettes, les pots de yaourts, les films plastiques, les gourdes de compote, les tubes de dentifrice et même les barquettes en polystyrène).

Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitation !

• C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans votre nouveau bac qui sera collecté en porte à porte.

• Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

• Déposez-les, en vrac, séparés les uns des autres (pas dans des sacs).

D'avance, nous vous remercions pour votre engagement et votre participation dans cet effort commun !

Plus d'information : 05.56.62.27.70 - www.sictomsudgironde.fr

Calendrier de collectes Toulonne - 2023

Janvier 2023		Février	
1	D	1	M
2	L	2	J
3	M	3	V
4	M	4	S
5	J	5	D
6	V	6	L
7	S	7	M
8	D	8	M
9	L	9	J
10	M	10	V
11	M	11	S
12	J	12	D
13	V	13	L
14	S	14	M
15	D	15	M
16	L	16	J
17	M	17	V
18	M	18	S
19	J	19	D
20	V	20	L
21	S	21	M
22	D	22	M
23	L	23	J
24	M	24	V
25	M	25	S
26	J	26	D
27	V	27	L
28	S	28	M
29	D		
30	L		
31	M		

Les nouvelles consignes au 1^{er} janvier 2023 :
* * **Expérimentation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023** * *
Collecte en porte à porte et en mélange de tous les emballages et des papiers



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

SE TRIENT

Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !



Bac avec couvercle noir : collecte des ordures ménagères

Bac avec couvercle vert : collecte des végétaux

NOUVEAU ! Bac avec couvercle jaune : collecte de tous les emballages et de tous les papiers

Pensez à sortir votre bac la veille au soir... et à le rentrer une fois la collecte effectuée